

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A fin 1925, les sociétés anonymes existantes se répartissaient comme suit selon les principales branches de l'économie publique:

	Nombre	Capital nominal en milliers de fr.
Matières premières	260	447,198
Industrie	2525	1,674,747
Commerce	5836	3,212,356
Transports	406	395,791
Autres branches	256	29,266
Total	9283	5,759,358

Les sociétés anonymes comprises sous la rubrique (Matières premières) sont pour la plupart des usines électriques. Dans l'agriculture, la société anonyme ne joue presque aucun rôle. Plus de la moitié de toutes les sociétés anonymes revient au commerce. D'après le nombre, ce sont les sociétés de construction et de terrain et d'après le capital les banques qui ont conduit à cette quantité de sociétés anonymes dans le commerce, comme le montrent les chiffres ci-dessous:

	Nombre	Capital nominal en milliers de fr.
Commerce proprement dit	1385	440,355
Sociétés de construction et de terrain	3296	168,879
Banques et sociétés financières	699	2,231,739
Assurance	32	212,500
Hôtels et restaurants	278	118,043
Commerce divers	146	40,840
Total	5836	3,212,356

Les sociétés industrielles se répartissent comme suit sur les différentes branches d'industrie:

	Nombre	Capital nominal en milliers de fr.
Produits alimentaires, boissons, tabacs	356	330,807
Industrie de l'habillement	145	60,941
Industrie du bâtiment	284	103,618
Industrie textile	284	327,409
Industrie du papier et du cuir	69	50,927
Industrie chimique	298	230,955
Industrie des métaux et des machines	837	517,577
Arts graphiques	252	52,513
Total	2525	1,674,747

Comme on le voit, la société anonyme est le plus fortement représentée dans les industries où les grandes entreprises prédominent, soit dans l'industrie des machines, dans l'industrie des produits alimentaires, boissons, tabacs, dans l'industrie textile et dans l'industrie chimique; dans l'industrie de l'habillement et l'industrie du bâtiment, par contre, cette forme d'entreprise se rencontre proportionnellement moins fréquemment.

Mouvement ouvrier Dans les fédérations suisses.

SERVICES PUBLICS. La Fédération du personnel des services publics vient de publier un rapport de 338 pages sur les années 1925 et 1926. Après quelques paroles consacrées à la mémoire du fondateur de la fédération, le camarade Herman Greulich, suit un exposé général sur les conditions écono-

miques et politiques pendant la période de gestion, exposé accompagné d'une foule de tableaux. Suivent des indications numériques sur les comptes d'administration des cantons, sur les emprunts d'Etat, la situation financière des établissements cantonaux et sur le ménage des communes. Le 2^{me} chapitre est consacré au développement des entreprises publiques en Suisse et contient une documentation économique-statistique volumineuse. Vient ensuite le rapport sur l'activité des différentes instances fédératives. Le mouvement des membres se développe régulièrement; depuis fin 1924, l'effectif a augmenté de 11,000 à 11,886 membres. L'effectif se répartit comme suit entre les différentes catégories: ouvriers des communes 3869, employés et fonctionnaires communaux 1413, employés des tramways 2638, ouvriers cantonaux 1354, employés et fonctionnaires cantonaux 206, personnel des établissements hospitaliers 913, ouvriers et palefreniers de la Confédération 793, fonctionnaires et employés de la Confédération 112 et ouvriers d'entreprises mixtes 695. De nombreux tableaux renseignent sur les prestations de la fédération, sur la durée du travail, l'octroi de vacances, sur l'activité syndicale, etc. Le rapport contient également de nombreuses indications de salaires. Un autre chapitre renseigne sur les caisses de pension de la Confédération et des cantons. Suivent les rapports sur le cartel hospitalier et les conditions dans les établissements cantonaux, sur le personnel de la Confédération et les autres catégories de personnel de la fédération. Les questions concernant le travail d'éducation, les relations avec les autres organisations, etc., sont aussi traitées à part. A la fin du rapport se trouvent les comptes annuels et de brefs rapports d'activité des sections de la fédération.

— L'assemblée des délégués de la Fédération du personnel des services publics s'est réunie à St-Gall des 17 au 19 juin. Après avoir entendu les diverses allocutions usuelles, l'assemblée passa à la discussion du rapport annuel, lequel fut encore complété verbalement par le secrétaire central Meister. La question du secrétaire souleva une assez vive discussion, cependant les mesures prises par le comité central furent en général admises. Le rapport annuel fut adopté. Là-dessus le camarade Dr Sennhauser rapporta sur les caisses de maladie des communes et les caisses d'assurance-accidents d'Etat. Le congrès fédératif continua ensuite la discussion des tractanda statutaires. Le rapport sur l'organe fédératif fut adopté. Le secrétaire Meister parla ensuite sur les cartels hospitaliers et particulièrement sur la formation du personnel des hôpitaux et asiles d'aliénés. Le Dr Oprecht recommanda l'organisation de propres cours d'éducation à l'usage des hommes de confiance de la fédération. La question de la reprise des relations avec les ouvriers d'Etat russes fut renvoyée par le président à la Fédération internationale. La discussion des statuts fut remise à une commission spéciale; ensuite une votation générale devra avoir lieu. Jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts, les instances fédératives actuelles sont confirmées dans leurs fonctions. Le camarade Meister renseigna sur le programme d'activité de la fédération. Les propositions des sections furent liquidées selon le préavis du comité central. Dans une résolution, il est protesté contre la manière d'agir du Conseil fédéral dans la question du statut des fonctionnaires. D'autres résolutions contre le fascisme et pour l'encouragement du sport ouvrier furent également acceptées. L'assemblée entendit ensuite un exposé du camarade Grimm sur le « Rendement des entreprises communales », après quoi le congrès fédératif fut clos.

EMPLOYÉS DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. Le rapport d'activité de la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes, qui comprend une centaine de pages, renseigne abondamment sur l'activité de toutes les instances fédératives pendant l'année 1926. Les questions se rapportant au statut des fon-

tionnaires furent à l'avant-plan ainsi que les travaux pour la défense des intérêts du personnel devant la direction. Des chapitres spéciaux renseignent sur les résultats d'exploitation de l'Administration des postes, téléphones et télégraphes, sur la marche des affaires internes de la fédération, sur les rapports avec les organisations centrales du pays et de l'étranger, sur les traitements et les allocations, les conditions de service et les mesures disciplinaires ainsi que sur les assurances sociales et les institutions de prévoyance. L'effectif des membres a diminué de 7306 à 7249; dans le même laps de temps, le nombre du personnel occupé dans l'Administration des postes, téléphones et télégraphes a reculé de 7976 à 7840. Les comptes annuels bouclent par un déficit d'exploitation de fr. 8676, lequel doit être attribué à une diminution des recettes et à un accroissement des dépenses. Pendant l'année de gestion, la caisse de secours alloua des indemnités pour un montant de fr. 6070. A fin 1926, la fortune totale de la fédération se montait à fr. 164,954.

BRODEURS A POINTS PLATS. Pendant l'année écoulée, l'activité de la Fédération des brodeurs à points plats souffrit encore de la crise persistante; la pression continue exercée sur les salaires engagea les instances fédératives à consentir à une réduction, afin qu'il soit au moins possible de maintenir un tarif. A part la surveillance de l'application du tarif, les instances fédératives s'occupèrent principalement de la question du chômage. Le nombre des membres a augmenté de 618 à 644.

BRODEURS A LA MAIN. L'assemblée ordinaire des délégués de la Fédération des brodeurs à la main eut lieu à St-Gall le 22 mai 1927. Elle fut bien fréquentée. Sous la présidence du camarade E. Keller, les délibérations se déroulèrent d'une façon réjouissante. Après une courte discussion, le rapport et les comptes annuels furent approuvés. L'élection du comité central et du secrétaire se passa sans frottement. L'assemblée de délégués s'occupa ensuite des nombreuses propositions des sections. Une révision des statuts de la caisse de chômage fut décidée dans le but d'adapter celle-ci aux dispositions légales.

OUVRIERS SUR MÉTAUX ET HORLOGERS. A fin 1926, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers avait un effectif de 44,124 membres (fin 1925: 42,709 membres). Le travail de propagande des sections a ainsi révélé son efficacité et il se poursuit en 1927. Par rapport à l'année précédente, le nombre des mouvements a diminué; ce fait doit être attribué à la situation économique défavorable. Le rapport annuel renseigne abondamment sur les conditions dans les différentes branches d'industrie et sur les causes, la conduite et les résultats des mouvements qui ont eu lieu. Pendant l'année de gestion, la caisse de maladie a versé en secours de maladie, primes d'allaitement, indemnités d'accouchements une somme de fr. 415,510; elle boucle par un excédent de fr. 40,739. La caisse d'assurance-accidents complémentaire versa fr. 31,511. La caisse de chômage fut de nouveau mise fortement à contribution; elle versa fr. 417,721 pour secours de chômage total et fr. 621,598 pour secours de chômage partiel. L'excédent des dépenses à la charge de la caisse centrale s'élève à fr. 669,496. Le bilan des comptes pour l'exercice 1926 accuse un excédent de dépenses de fr. 324,303, lequel est toutefois à peu près couvert par les subventions à allouer à la caisse de chômage pour 1926. Des tableaux détaillés renseignent sur les finances des sections; le rapport contient en outre de brèves indications sur l'activité des sections.

OUVRIERS DES TÉLÉPHONES ET TÉLÉGRAPHES. Les délégués de la Fédération suisse des ouvriers des téléphones et télégraphes siégerent en assemblée ordinaire à St-Gall le 26 mai 1927. Les tractanda statutaires furent rapide-

ment liquidés. Les rapports et les comptes annuels furent adoptés. Un vif débat s'engagea au sujet de la fusion avec la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes. Le projet du contrat de fusion fut accepté par 120 voix contre 9. Les autres points des délibérations concernaient des questions syndicales (statut des fonctionnaires, conditions d'avancement, etc.)

TYPOGRAPHES. A fin 1926, la Fédération suisse des typographes comptait 5626 membres au total (5161 ouvriers professionnels et 465 ouvriers auxiliaires), contre un effectif de 5097 à la fin de l'année précédente. Nous extrayons les indications suivantes des comptes annuels; il fut versé en secours de maladie fr. 269,097, en secours au décès fr. 22,142, en secours d'invalidité fr. 280,037 et en secours de chômage fr. 249,443. A part des renseignements sur l'activité des instances fédératives, le rapport contient de nombreux renseignements sur l'activité des différentes sections et groupements professionnels. Il contient en outre des tableaux détaillés sur la situation financière des sections, sur le nombre des entreprises et le nombre des ouvriers organisés et non organisés ainsi que sur l'octroi de vacances.

— L'assemblée des délégués des typographes siégea à Pentecôte, à Lausanne. Le rapport annuel présenté rencontra un vif intérêt. Après une discussion nourrie, il fut adopté. Les rapports de compte de la caisse générale, de maladie, d'invalidité et de décès furent approuvés. L'assemblée de délégués procéda ensuite à la discussion des propositions des sections, lesquelles furent liquidées selon le préavis du comité central. Il fut décidé à l'unanimité de participer avec un montant de fr. 200,000 à la banque syndicale et coopérative projetée. Le comité central reçut le mandat d'élaborer un tarif national pour le personnel auxiliaire. La proposition concernant l'entrée dans « l'aide rouge » fut repoussée. La prochaine assemblée de délégués aura lieu à Thoune en connexion avec le cinquantième anniversaire de la fondation de cette section.

RELIEURS. La XXII^e assemblée des délégués de la Fédération suisse des relieurs a eu lieu les 28 et 29 mai 1927, à Soleure. 17 sections étaient représentées par 24 délégués; les représentants du comité central, de la commission de vérification des comptes et de nombreux délégués assistèrent également aux délibérations. Les rapports de gestion pour les exercices 1925 et 1926 furent adoptés; là-dessus le bureau du congrès fédératif fut chargé de rédiger une protestation contre les prolongations de la durée du travail. Après une courte discussion, les deux rapports de caisse furent également approuvés. L'assemblée des délégués décida à l'unanimité de participer à la création de la banque syndicale projetée, et donna la compétence au comité central de souscrire une part pouvant s'élever jusqu'à fr. 30,000. Une proposition concernant la parution plus fréquente de l'organe fédératif fut rejetée; une autre concernant la modification du nom de la fédération subit le même sort. Après la liquidation des propositions des sections et l'élection du comité central élargi, le congrès fédératif fut clos. La prochaine assemblée de délégués aura lieu à Berne.

PERSONNEL DE LA BRODERIE. L'assemblée ordinaire des délégués de la Fédération du personnel de la broderie eut lieu le 8 mai 1927, à Degersheim. Elle fut bien fréquentée. Le rapport annuel présenté fut approuvé. Après avoir entendu le rapport de la commission de revision, les comptes annuels furent également adoptés. Ensuite il fut exprimé au président central, O. Meier, qui assume la présidence depuis dix ans, les remerciements de la fédération pour son travail inlassable. L'assemblée des délégués passa ensuite à la discussion des statuts, fixa des crédits, le montant des jetons de présence pour les séances et les remboursements de frais, et procéda à la nomination des instances fédé-

ratives. Un montant de fr. 20,000, prélevé sur les fonds de la caisse fédérative, fut attribué à la caisse de chômage.

Dans les autres organisations.

FONCTIONNAIRES POSTAUX. Les 28 et 29 mai eut lieu dans la salle du Grand Conseil à Lucerne la XXXIV^{me} assemblée de délégués de la Fédération suisse des fonctionnaires postaux. Toutes les sections y étaient représentées par le beau chiffre de 93 délégués. Les propositions concernant la fusion des sections de gradés avec les sections générales, la désignation de la délégation dans les différentes commissions par l'assemblée des délégués et l'abaissement des cotisations pour le personnel féminin firent l'objet d'une discussion approfondie. Le rapport et les comptes annuels furent acceptés. La section de Lausanne fut désignée comme section directrice pour les années 1928/30. Là-dessus l'assemblée des délégués discuta le budget pour 1928 et passa ensuite à la discussion du statut des fonctionnaires, point sur lequel rapporta le secrétaire Mischon. Dans la résolution adoptée, les décisions de la commission du Conseil national, telles qu'elles furent prises à Locarno, furent approuvées, et les fonctionnaires exprimèrent au comité directeur de l'Union fédérative leur entière confiance.

La proposition de la section de Bâle concernant *l'entrée dans l'Union syndicale suisse* souleva une discussion extrêmement vive qui dura quatre heures. L'assemblée des délégués se divisa en trois groupes: le premier désirait l'entrée immédiate, le deuxième était pour l'entrée, mais estimait le moment défavorable, et le troisième était contre l'entrée pour des raisons de principe. La section de Bâle voulait charger le comité central de préparer l'entrée par le moyen de l'organe fédératif et des conférences dans les sections, dans la pensée que la proposition d'entrée pourrait être soumise à l'assemblée des délégués de 1928; une contre-proposition fut présentée par la section de St-Gall, priant le comité central de soumettre la question d'entrée ou de non entrée à une des prochaines assemblées de délégués. Finalement ce fut la proposition de St-Gall qui l'emporta sur celle de Bâle par 38 voix contre 36. Après avoir liquidé les différentes propositions des sections et avoir entendu un rapport sur le résultat de l'appréciation des travaux de concours, le congrès fédératif fut clos.

Mouvement international.

DANEMARK. Les 9 et 10 mai 1927, la commission de l'Union syndicale danoise tint son assemblée annuelle ordinaire à laquelle assistaient 125 représentants des fédérations affiliées. L'effectif des membres a diminué de 239,704 à 155,356. Ce recul est dû à la sortie de la Fédération des ouvriers non qualifiés (comptant 85,375 membres) de la centrale nationale. Il y a désormais 24 fédérations avec 156,000 membres qui n'appartiennent pas à la centrale nationale. En égard à cet épargillement, la commission nomma une commission de sept membres qui est chargée d'entrer en négociations avec les fédérations non affiliées, en vue d'obtenir leur adhésion à la centrale nationale, respectivement leur réadmission. Une conférence générale doit être convoquée en temps opportun.

AUTRICHE. Durant l'année écoulée, les syndicats autrichiens souffrissent fortement du chômage extraordinaire. Tandis que la moyenne des chômeurs était de 183,626 en 1925, elle monta à 204,338 en 1926. La crise n'est pas restée sans influence sur l'effectif des syndicats. Le nombre des membres a diminué de 807,515 en 1925 à 756,392 en 1926. Le nombre des membres féminins a plus fortement reculé que celui des membres masculins; il est vrai que les femmes sont atteintes davantage par le chômage que les hommes. La part des employés

de l'industrie privée dans l'effectif total des membres a également baissé. Malgré cela, le mouvement syndical autrichien n'en est pas moins fort. La capacité d'action des fédérations ressort des prestations qu'elles ont fournies pendant l'année écoulée, lesquelles atteignent plus de 50 milliards de couronnes, dont plus de 30 milliards en secours de chômage.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES OUVRIERS DE LA PIERRE. La Fédération internationale des ouvriers de la pierre a tenu son septième congrès les 25 et 26 juin à Copenhague. Le rapport du secrétaire international Kolb (Suisse) a fait constater une augmentation de 18,000 membres et la réaffiliation de la France. L'Internationale comprend actuellement 107,000 membres appartenant à 15 fédérations. Une proposition de la Hongrie et de l'Autriche touchant la fusion avec l'Internationale du bâtiment n'a pas été adoptée, la majorité des délégués l'a trouvée prématurée. Une autre proposition des pays scandinaves, les fédérations danoises, norvégiennes et suédoises, tendant à introduire les secours obligatoires en cas de conflit de travail dans un pays, n'a pas pu être prise non plus en considération. Quoique favorables en principe, les délégués des autres pays ne crurent pas pouvoir prendre un tel engagement. Tous furent cependant d'accord de faire un effort de solidarité important en cas de conflit dans un pays. Le Congrès décida de développer la statistique internationale. La question d'un voyage d'étude en Amérique fut renvoyée au Bureau, il en fut de même de la proposition visant la conclusion d'un accord de réciprocité avec l'Internationale du bâtiment, concernant le transfert des membres affiliés aux deux internationales. Le Congrès prit également connaissance d'un rapport sur la protection des travailleurs dans l'industrie de la pierre et des pourparlers engagés à ce sujet avec le B.I.T. Le camarade Kolb, de Zurich, a été réélu secrétaire international.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES PEINTRES. L'Internationale des peintres s'est réuni à Vienne au mois de juin. Les délégués de 10 pays représentant 181,430 membres étaient présents. Le Congrès adopta plusieurs propositions touchant aux conditions de travail, aux salaires, aux vacances ouvrières et à la formation des apprentis. Une grande importance fut donnée aux innovations techniques et professionnelles survenues depuis le dernier congrès. Le problème des maladies professionnelles et la sécurité ouvrière et tout particulièrement le projet de convention internationale, adopté à Genève en 1921, concernant l'emploi de la céruse dans la peinture, y furent aussi longuement discutés.

Economie sociale

Prévoyance populaire suisse, Bâle.

L'Assemblée générale de cette année eut lieu le 29 mai 1927 à 10½ heures à la Maison du peuple, Burgvogtei, à Bâle. A l'unanimité, elle adopta, en conformité des propositions du Conseil d'administration et des vérificateurs, *rapport et comptes, clôturés le 31 décembre 1926*, ces derniers bouclant avec un excédent de recettes de fr. 151,180.74 contre fr. 128,830.21 l'année précédente.

La durée des fonctions du *Conseil d'administration* étant expirée, l'ordre du jour porta sa réélection. Aux termes de l'art. 26 des statuts, ce Conseil se compose d'au moins 15 membres dont 5 nommés par le Conseil de surveillance de l'U.S.C. et les autres par l'Assemblée générale. En exécution de cette clause, l'U.S.C. a renommé les conseillers suivants: Joh. Huber, conseiller national, St-Gall; B. Jaeggi, Bâle; Ch.-U. Perret, Neuchâtel; O. Peter, Bâle, et